

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 16 AVRIL 1948.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 939/Fourn.

Sec. 1^{er}

OBJET:

Carnets Ubuletwa et
carnets de quittance.-

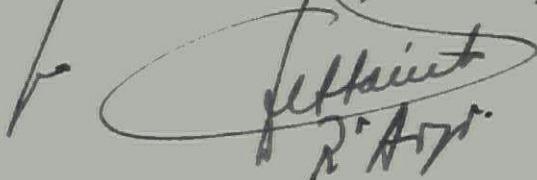
517/1000
98-1-48

✓

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Me référant à votre lettre n° 249/C.A.C du 7 écoulé,
j'ai l'honneur de vous envoyer sous pli séparé, quarante carnets
d'ubuletwa et dix carnets de quittance.- Dès que mon stock sera
reconstitué, le complément vous sera transmis.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,


G. Sandrart
R.A.T.



A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U H E N G E R I . -

RUANDA/URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 15 avril 1948.

n° 321/FIN II

See 1d.

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les deux dossiers n° 521 & 522/Fin.II du 6/4/48, adressé par erreur au Territoire de Ruhengeri. M. DUFLOT ne réside plus à Ruhengeri et ne possède plus de propriétés dans cette région. Il est parti depuis longtemps pour Kisenyi.

l'Administrateur Territorial,
Pour, l'A.T. Absent,
Le Comptable Territorial, Janssens,

